

# Logements des travailleurs saisonniers et des stagiaires



## Pornic Agglomération Pays de Retz

Séverine BATARD

Service Habitat  
2 rue du Docteur Ange Guépin  
ZAC de la Chaussée  
44 215 PORNIC Cedex  
Tel : 02 40 02 65 12

[logementsaisonnier@pornicagglo.fr](mailto:logementsaisonnier@pornicagglo.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Communauté d'Agglomération sert d'intermédiaire entre les propriétaires et les locataires (rôle de centrale de réservation).

Action en faveur des populations de travailleurs saisonniers, stagiaires et alternants.

### TYPE D'AIDE

Documents types, mise en relation/animation.

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté d'agglomération - Pornic Agglo Pays de Retz

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Locataires (travailleurs saisonniers et stagiaires).

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Pas d'aide financière.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Partenariat avec l'association ADELIS (financement par l'agglomération) pour gérer le dispositif d'hébergement chez l'Habitant

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Les propriétaires bailleurs et les employeurs.

### BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE

Une centaine de personnes logées par an.

Depuis plus de 10 ans, Pornic agglomération Pays de Retz propose une alternative solidaire pour favoriser l'offre de logements à destination des jeunes actifs (en emploi ou en formation professionnelle).

### QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF ?

Le dispositif d'hébergement temporaire des travailleurs permet d'offrir une solution d'hébergement aux travailleurs saisonniers et aux personnes en mobilités professionnelles (contrat de stage, contrat d'apprentissage, période d'essai...).

Ce dispositif met en relation des travailleurs saisonniers ou en mobilité professionnelle en recherche d'hébergement, avec des propriétaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement.

Il donne ainsi la possibilité à un public ciblé de se loger à un prix raisonnable, et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus exonéré d'impôts (dans certaines conditions).

Il intervient sur l'ensemble de la communauté d'agglomération de Pornic Agglomération Pays de Retz.

### UN DISPOSITIF SOLIDAIRE

Afin d'apporter une réponse adaptée aux capacités financières des hébergés, le dispositif s'inscrit dans une démarche solidaire en proposant des loyers plafonnés.

### FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

L'inscription dans le dispositif se fait après contact avec la communauté d'agglomération. Une visite est effectuée au logement proposé afin de présenter le dispositif et rappeler son fonctionnement.

La mise en relation entre l'hébergeur et l'occupant se fera soit par mail ou par appel téléphonique aux propriétaires.

Les propositions d'hébergements faites aux demandeurs se feront selon les disponibilités et les besoins recensés (loyer, éloignement du lieu de travail, moyen de transport...)

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter les principes du dispositif d'hébergement temporaire des travailleurs. Le non-respect des principes inscrits dans cette charte peut mener à l'exclusion du dispositif.

### Evolution du dispositif

Avec l'ouverture en 2022 de 2 résidences habitat jeunes à Pornic et à Sainte-Pazanne, dont la gestion a été confiée à l'association ADELIS, l'agglomération souhaite la mise en place d'un guichet unique pour recueillir la demande d'hébergement des travailleurs.

